

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absent	0

Date de convocation

16 mars 2026

Date d'affichage

16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Madame Colette BRUN, Maire.

Présents : Mme Colette BRUN, Mme Céline ESCUDIÉ, M. Philippe ROUET, Mme Véronique ROQUES, M. Christian PHILIZOT, Mme Christine COLIN, Mme Catherine DESBOIS, M. Jean-Pierre ROQUES, M. Alain MOLINIER, M. Clément PAILHORIE, M. Henry LOCHOU, Mme Aude LABOBIE, M. Laurent ESQUENET-GOXES, Mme Aline MALINGUE, Mme Audrey LELONG

Excusés :

Secrétaire de séance : Madame Céline ESCUDIE

La séance est ouverte à 20h04.

La séance démarre avec l'intervention de Monsieur Roger PEDRERO, maire de la commune de 2020 à 2026. Ce dernier remercie les membres de l'ancien conseil municipal pour leur implication. Il remercie également tout le personnel de la mairie :

- **école et périscolaire** qui ont bien œuvré pendant le mandat, fournit un travail de qualité aux dires des parents,
- **les agents techniques** qui sont sur la brèche tous les jours qu'il fasse beau ou mauvais temps, fournissent un travail remarquable qui n'apparaît pas mais est fait très sérieusement,
- **Personnel administratif** qu'il a côtoyé très souvent, qui a la charge lourde et difficile de la gestion d'une petite commune, il ajoute qu'à AURIAC SUR VENDINELLE nous avons les mêmes soucis administratifs que les grandes communes mais moins de monde pour y participer,
- il remercie tout particulièrement la **Directrice Générale des Services**, qui a un sens du service public très affirmé et qui a fait preuve de loyauté tout au long de son mandat.

Il ajoute qu'en tant que maire, la particularité de sa mission est le développement et l'amélioration de la commune. Il précise que beaucoup de choses ont été envisagées, beaucoup ont été réalisées mais l'inconvénient du financement a rendu regrettable le sacrifice de certains projets. Des choix ont dû être faits, dans l'intérêt de la commune.

Concernant la voirie, il rappelle à l'assemblée que la collectivité dépend de l'intercommunalité et que nous n'intervenons qu'en seconde main.

Son seul regret : certaines personnes qui ne comprennent pas.

M. PEDRERO clôture en indiquant qu'il a vraiment apprécié ces années et remercie tous les Auriacaises et Auriacais, c'est tout l'intérêt du travail car il a toujours d'être au plus près des administrés.

I. Sujets soumis à délibération

DCM 2026-15 : Election du Maire

Ce sont les deux plus jeunes conseillers qui tiennent ce bureau de vote :

- Aude LABOBIE
- Henry LOCHOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PHILIZOT, le doyen d'âge.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme ESCUDIE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Colette BRUN : 13 voix (treize)
- M. Laurent ESQUENET-GOXES : 2 voix (deux)

**Mme BRUN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.
Mme BRUN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

DCM 2026-16 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres,

Madame le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4,

Quorum : 15/8

Après avoir délibéré, par 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :
la création de 4 postes d'adjoints.

DCM 2026-17 : Election des Adjoints

Ce sont les deux plus jeunes conseillers qui tiennent ce bureau de vote :

- Aude LABOBIE
- Henry LOCHOU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste Mme Céline ESCUDIE : 12 voix (douze)

La liste Mme Céline ESCUDIE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme Céline ESCUDIE, M. Philippe ROUET, Mme Véronique ROQUES et M. Christian PHILIZOT.

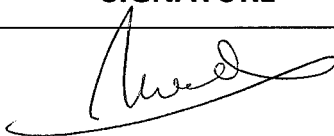
Lecture et distribution de la charte de l' élu local par le Maire élu

Un exemplaire de la charte de l' élu local ayant été distribué à chaque membre de l'assemblée, Mme le maire procède à la lecture de cette charte.

II. Sujets non soumis à délibération

- Date prochain conseil municipal : Mardi 31/03/2026 à 20h
- M. ESQUENET-GOXES : En tant que minorité, nous serons attentifs aux décisions prises par la majorité dans l'intérêt des Auriacaises et des Auriacais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h59.

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
Colette BRUN	Maire	
Céline ESCUDIE	Adjointe au maire, secrétaire de séance	